

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

**PRESENTS** : POCHELON Cyril – RECHATIN Fabienne – SANTACREUX Jean-Charles – BROUSSARD Françoise – VIVAT Bernard – GIRY Patricia – DELHOMME Loïc – ROSSET Céline – LAMONOCA Anne-Marie – DELORME Joël

M. Loïc Delhomme a été nommé secrétaire de séance ;

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 3 janvier 2026 et prend les délibérations ci-dessous :

DCM 2026/14 : ELECTION DU MAIRE

DCM 2026/15 : CREATION DES POSTES D'AJOINTS

DCM 2026/16 : ELECTION DES ADJOINTS

ELECTION DU MAIRE

Sous la présidence d'Anne-Marie Lamonoca, la plus âgée des membres du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant, le conseil municipal procède à l'élection du maire.

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 6

M. **POCHELON Cyril** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

Sous la présidence de Cyril Pochelon maire,

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 3 adjoints maximum ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide la création de **2 postes d'adjoints**.

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Vu la délibération du conseil municipal n°2026-15 en date du 20 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints au maire à 2 ;

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 11

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

La liste de **Fabienne RECHATIN et Jean-Charles SANTACREUX** ayant obtenu la majorité absolue, ils ont été proclamés adjoints au maire.

Suite à l'élection du maire et des adjoints, lecture est faite de **La Charte de l'élu**, remise en main propre à chaque conseiller municipal.